

**MAIRIE
DE
CLEUVILLE**

76450

CLEUVILLE, le

8 novembre 2022

Objet :

Destruction de nids d'insectes

LE MAIRE

Chères Cleuvillaises, chers Cleuvillais,

Dorénavant, si vous découvrez un nid d'insectes dangereux (guêpes, bourdons, frelons européens ou asiatiques), prenez contact avec votre mairie.

En effet, nous avons délibéré le 11 octobre dernier pour que l'intervention d'une entreprise privée et spécialisée soit prise en charge à hauteur de 50% par la commune.

Nous contacterons alors l'entreprise « Destruct Guêpes » de Doudeville qui interviendra rapidement sur votre propriété.

Les appels en direct ou vers une autre entreprise ne seront pas pris en compte, une demande préalable doit donc être effectuée auprès de la mairie.

Une tarification est appliquée en fonction de la hauteur du nid.

La participation du client sera réglée par celui-ci le jour de l'intervention.

Laurent APPERCELLE

Maire de CLEUVILLE



Union Européenne
République Française
Région Normandie
Département de Seine-
Maritime
Pays du Caux Maritime
Communauté de communes
de



Mairie de CLEUVILLE
Rue de l'Eglise
76450 CLEUVILLE

www.cleuville.fr